



ANPERE

association d'assurés



+ de vie dans l'assurance-vie

Une association d'assurés
proche de ses adhérents

ANPERE et ANPERE Retraite sont des associations d'assurés partenaires d'AXA

L'association nationale d'assurés en épargne, retraite, prévoyance et dépendance.

Vous avez adhéré à l'association ANPERE - Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite.

Notre association a pour mission de **souscrire des contrats d'assurance-vie associatifs et de contribuer à leur évolution en concertation avec l'assureur.**

L'environnement en constante mutation comporte de nombreux aléas. **C'est pourquoi il est important de pouvoir s'appuyer sur la force collective d'une association.**

ANPERE représente vos intérêts, dans la durée, dans le cadre d'une gestion paritaire avec l'assureur.

Ainsi, **vous pouvez sereinement optimiser sur le long terme l'évolution et la transmission de votre patrimoine,** la protection de vos proches, la préparation de votre retraite.

ANPERE Retraite

Sa mission est de **souscrire des PERP** (Plan Épargne Retraite Populaire) **pour le compte de ses adhérents.** Depuis 2019, **l'association souscrit également le nouveau PER individuel** (Plan Épargne Retraite). L'association veille à la bonne exécution des contrats par l'assureur et à la représentation des adhérents aux plans (comités de surveillance).

En chiffres :



**1^{re} association
d'assurés
de France**

(partenaire d'un assureur
traditionnel)



**1,4 million
d'adhérents**



**100 000
nouvelles adhésions
chaque année**



**Jean Sébastien
Antoniotti**
Président
des associations

Chère adhérente, cher adhérent,

Notre association d'assurés ANPERE compte plus de 1 400 000 adhérents. Ce chiffre est considérable et fait de l'association ANPERE un des acteurs majeurs du monde de l'assurance. Vous êtes membre de cette importante association et nous faisons en sorte de vous mettre au coeur de nos actions.

NOTRE PRINCIPALE MISSION : VOUS PROTÉGER

Nous sommes à votre écoute afin de répondre à vos attentes en souscrivant des contrats d'assurance-vie associatifs. Nos domaines d'intervention sont nombreux : protection de votre famille, protection de votre patrimoine, préparation de votre retraite, transmission de vos biens, ...

ANPERE vous représente auprès de l'assureur pour contribuer à la préservation de vos intérêts d'épargnant et d'assuré.

NOS ATOUTS : VOUS APPORTER PLUS D'INFORMATION

Nous avons mis en place un programme d'éducation financière et économique. Les sujets sont multiples afin de couvrir vos préoccupations : épargne, assurance-vie, assurance emprunteur, épargne responsable.

De plus notre organisation permet à chacun d'entre vous de participer à de nombreux événements afin de prendre part à la vie de nos associations.

Enfin, je tiens à souligner les nombreux avantages mis à votre disposition, avec en particulier notre volonté de mettre en avant les liens de solidarité entre générations.

Je vous remercie de votre fidélité.

➔ LES ATOUTS DU CONTRAT ASSOCIATIF

Le contrat associatif ANPERE, fruit du partenariat entre une association puissante et un assureur solide, AXA France, permet de répondre efficacement aux transformations environnementales et aux nouveaux enjeux sociétaux.

Notre association participe à l'élaboration du contrat pour le compte de ses adhérents.

Le contrat associatif est le seul contrat qui permet de faire évoluer, en concertation avec l'assureur, les conditions contractuelles (garanties, gamme financière, conventions de gestion...) dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents.

Cet atout est essentiel dans la perspective de long terme dans laquelle s'inscrit l'assurance-vie.

En permettant son évolution, **l'association permet d'adapter le contrat au contexte économique et financier** pour vous faire bénéficier des dernières innovations en termes de gestion financière, de supports d'investissement et de garanties.



“ Les contrats souscrits par ANPERE allient sécurité, grâce au partenariat avec un assureur solide, et évolution dans le temps pour répondre à vos attentes. ”

➔ DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

L'association ANPERE est force de proposition et s'assure du bien-fondé de chaque évolution apportée au contrat. Cette concertation est clairement formalisée et répond à des règles strictes élaborées par notre gouvernance.



➔ ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- **Épargner à votre rythme**, dans la durée, en bénéficiant des avantages de l'assurance-vie afin de:
 - > **Constituer un capital** pour financer un projet.
 - > **Préparer l'avenir** de vos proches.
 - > **Protéger** votre patrimoine.
 - > **Transmettre** un capital.

➔ RETRAITE

- **Anticiper** votre passage à la retraite.
- **Se constituer** progressivement un supplément de retraite tout en déduisant fiscalement ses cotisations d'épargne (contrats loi Madelin, PERP et PER individuels).
- **Disposer** ainsi de compléments de ressources pendant votre retraite.

➔ PRÉVOYANCE

- **Assurer en cas de coup dur**, la sécurité financière de votre famille et l'éducation de vos enfants.
- **Organiser la transmission** de votre patrimoine en protégeant vos proches.
- **Financer les frais occasionnés** par un décès.

➔ DÉPENDANCE

- **Anticiper** financièrement et humainement votre éventuelle perte d'autonomie.
- **Aider** vos proches grâce à un large éventail de services.

➔ NOTRE ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est élu par l'Assemblée Générale. Il comprend 15 membres garants de l'autonomie de fonctionnement de l'association. Ils sont tous activement impliqués dans la vie associative.

LE BUREAU

Composé du président, des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire, il est nommé par le Conseil d'Administration. Il assure la direction de l'association.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Chargé de piloter l'activité des associations, il assure également les relations avec les adhérents. Il anime les instances de gouvernance et manage l'équipe qui met en oeuvre le plan d'action au service des adhérents.



Hervé Raquin

**Délégué Général
des associations**

➔ LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

☞ LE COMITÉ DE GESTION PARITAIRE DES CONTRATS ANPERE

Son rôle est d'organiser paritairement l'élaboration et l'évolution des contrats souscrits auprès d'AXA, dans le cadre d'une concertation régulière entre les représentants de l'association et ceux de l'assureur. C'est le « pilier » qui structure l'activité de l'association.

☞ LES COMITÉS DE SURVEILLANCE DES PER INDIVIDUELS ET DES PERP ANPERE RETRAITE

- Ils veillent à la bonne exécution du contrat et à la représentation des intérêts des participants au plan.
- Ils organisent la représentation des participants auprès de l'assureur, pour chaque PERP et PER individuel.

☞ LES COMITÉS CONSULTATIFS

Pour utiliser au mieux les compétences et l'expérience de ses administrateurs, ANPERE s'est dotée de trois comités consultatifs qui structurent et alimentent la réflexion du conseil d'administration et du bureau.

- **Comité Développement et Communication,**
- **Comité Juridique et Fiscal,**
- **Comité Politique de Placement** des fonds propres de l'association.

➔ LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale Annuelle, organe souverain, prend les décisions importantes de la vie de l'association. Chaque adhérent est convoqué individuellement pour prendre part à ces décisions.

Le Conseil d'Administration présente ses travaux et le rapport financier de l'année, soumet les projets de résolutions et répond aux questions des participants présents ou représentés.

Avant l'Assemblée Générale, toute l'information nécessaire à votre représentation est regroupée dans le rapport d'activité annuel téléchargeable sur **anpere.fr**. Il peut vous être adressé sur simple demande.

Chaque adhérent dispose d'une voix et peut ainsi participer à la vie de l'association.



“ Plus vous êtes nombreux à vous exprimer, plus les décisions prises sont représentatives de vos attentes. ”



Pour permettre aux adhérents, répartis dans toute la France d'y participer, **l'Assemblée Générale est organisée chaque année dans une ville différente.**



Les adhérents qui ne peuvent y assister ont la possibilité de **s'y faire représenter, de voter et de poser leurs questions par courrier ou par Internet.**



Chaque adhérent dispose d'**une information préalable complète lui permettant de prendre part au vote des résolutions.**



L'Assemblée Générale offre **l'opportunité aux participants d'échanger directement avec les administrateurs.**



Le compte-rendu des assemblées générales est ensuite **disponible sur le site anpere.fr** ou sur simple demande.

➔ LES CONFÉRENCES DEBATS

RETRAITE ET PRÉVOYANCE

Ces conférences interactives sont organisées avec la participation d'experts :

- ☑ Une journaliste qui anime les conférences
- ☑ Un spécialiste des enjeux du vieillissement
- ☑ Le Délégué Général d'ANPERE, et un expert régional AXA, sur le sujet de la préparation de la retraite
- ☑ Ils répondent aux questions concrètes qu'il faut se poser et proposent des clés afin de bien préparer les différentes étapes de sa retraite.
- ☑ Les participants sont invités à prendre part à ces conférences en temps réel.

Ces conférences se tiennent plusieurs fois par an, dans des villes différentes. Vous pouvez y participer en vous rapprochant de votre conseiller habituel AXA.



➔ COLLECTION NOUVEAU REGARD

Ces ouvrages d'une quarantaine de pages décryptent d'une manière différente les concepts de l'assurance-vie et les grands enjeux de la société moderne.



LA PRÉVOYANCE : SE PROTÉGER POUR VIVRE PLUS SEREINEMENT

L'objectif de cet ouvrage est de partager avec vous une perspective lucide et originale, différente de l'approche habituelle du sujet.

Il n'y a pas de vérité, mais il y a des réalités qu'on ne peut pas contourner, et que nous pouvons affronter si l'on s'y prend bien. C'est ce que nous croyons avec ferveur chez ANPERE. Nous croyons à la force de l'association pour fédérer les engagements et les actes.

LA SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

L'objectif de cet ouvrage est de réaliser un panorama sociétal utile à la compréhension des changements actuels liés à l'allongement de l'espérance de vie et de leurs impacts sur les liens entre les générations.

Il permet également de démontrer l'importance de l'assurance-vie à tous les moments de vie.



➔ MAGAZINE ANPERE... ET VOUS

Il vous informe sur l'activité des associations, l'évolution des contrats souscrits auprès d'AXA, l'actualité se rapportant à l'assurance-vie, l'épargne, la prévoyance, la transmission de patrimoine ou la dépendance... Il est adressé par courrier postal ou numérique à l'ensemble des adhérents ANPERE et ANPERE Retraite.



Ce magazine est également disponible en version interactive avec des contenus enrichis (infographies, vidéos, sites internet) pour une expérience unique de lecture.

→ LA PÉDAGOGIE FINANCIÈRE :

ANPERE a créé un partenariat avec La Finance pour Tous depuis 2016 afin de réaliser des tutos vidéos sur le thème de la pédagogie financière pour permettre à chacun de mieux comprendre les mécanismes de l'épargne, de la retraite, de l'assurance-vie en général... Ce partenariat garantit l'impartialité et l'objectivité de nos vidéos !

→ LES TUTOS

en partenariat avec :



Pour remplir pleinement sa vocation d'association, ANPERE entend participer activement à la culture financière de ses adhérents et de leurs familles.

Réalisée en partenariat avec La Finance Pour Tous, association d'intérêt général indépendante, une série de tutos vidéos à vocation pédagogique sensibilise le grand public et nos adhérents depuis fin 2016.

Ces vidéos sont facilement accessibles sur le site anpere.fr et notre chaîne YouTube (ANPERE ASSO). Chacune d'elle est accompagnée d'un quiz et d'une fiche pratique.



→ LA PLANIFICATION FINANCIÈRE PERSONNELLE *(Financial Planning)*

Notre environnement connaît de profondes évolutions et devient de plus en plus complexe. On assiste au recours croissant à l'épargne individuelle s'accompagnant du transfert vers le citoyen de la responsabilité et du risque des choix relatifs aux décisions financières. Cette période de transformation est l'opportunité de donner naissance au "financial planning" à la française. La planification financière est un processus comportant plusieurs étapes qui consiste à évaluer la situation financière personnelle d'un individu, à la comparer à la situation future souhaitée, puis à éla-

borer des stratégies adaptées aux besoins et aux priorités de cet individu qui lui permettront d'atteindre ses objectifs en visant l'allocation optimale de ses ressources. La planification financière est un processus continu qui comprend un examen régulier des progrès réalisés par un individu dans l'atteinte de ses objectifs et l'évolution de ses besoins et de ses priorités, une réévaluation des stratégies financières en place et des mises à jour lorsque la situation le justifie. Les Tutos ANPERE vous permettront d'appréhender les différentes étapes avec sérénité.



Prévention Santé



De l'actu santé, des bonnes pratiques rédigées par des experts pour rester en forme !

Droit pratique



Des fiches pratiques, des articles, une ligne téléphonique dédiée, gratuite réservée aux adhérents. En partenariat avec dailydroits.

Aidants



Être aidant ne s'improvise pas. C'est pourquoi nous partageons régulièrement des informations pour soutenir nos adhérents et concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie d'aidant. En partenariat avec la Maison des Aidants

Entre générations



Nous avons tous quelque chose à donner : compétences, temps, attention. ANPERE relaie les bonnes pratiques. Vous retrouverez également dans cette catégorie notre ouvrage Nouveau Regard sur la solidarité entre les générations.

Aménagement du domicile



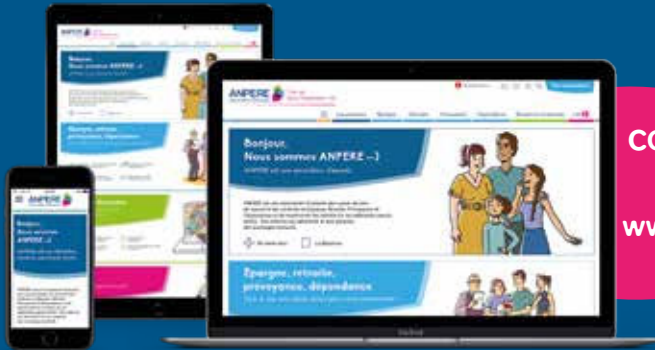
Vous êtes en situation de dépendance ? ANPERE vous explique à travers des articles comment aménager votre domicile pour vous rendre la vie plus facile !

Le panel des @nperenautes



Chaque mois un questionnaire est envoyé à 1000 adhérents. Vous retrouvez dans cet espace les infographies avec les principaux résultats. Vous aussi vous souhaitez faire partie de l'aventure ? Rendez-vous vite sur notre site !

Une communication... proche de vous



**CONNECTEZ-
VOUS !**
www.anpere.fr



LISEZ-NOUS
Newsletter mensuelle



SUIVEZ-NOUS



@Anpere_asso



— Votre espace client mon AXA

Vous pouvez consulter vos contrats et en vous connectant à l'espace sécurisé du site AXA.FR.

Siège social

81, avenue François Arago - 92000 Nanterre
Immeuble Challenge 92
Tél : 01 85 78 18 78
anpere.contact@anpere.fr

ANPERE
association d'assurés

+ de vie dans l'assurance-vie

ANPERE
RETRAITE
groupe d'assurés

ANPERE, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757. SIREN : 498 796 946. ANPERE Retraite, SIREN 477 554 743, inscrite au RNA sous le n° W757764180. GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1
Siège social : 81 avenue François Arago, 92000 Nanterre - Tél : 01 85 78 18 78. Toute reproduction même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Vos données personnelles : Lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. L'assureur a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine).

Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès).
L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr.
En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).